

Séance extraordinaire (Budget) du 10 décembre 2012



2012-12
259

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 décembre 2012 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly (absent)

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 27 novembre 2012.

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2013 de cette municipalité.

2012-12
260

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2013 et du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2013 et du plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adoptée unanimement

**2012-12
261**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2013 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013-2014.-2015, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2013 prévoyant;

- Des revenus de 3,386,020\$
- Des dépenses de 2,673,640\$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 712,380\$
- Les affectations financières suivantes
 - 450,040\$ au remboursement de la dette à long terme
 - 9,740\$ à un fonds réservé
 - 252,600\$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2013

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2013-2014 et 2015

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2012-12
262**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Lise Roy, et résolu à l'unanimité que cette session spéciale d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h30

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.